

Un gain pour tous!

Les migrants allophones, c'est-à-dire ne maîtrisant pas ou mal la langue d'accueil, peinent à comprendre les professionnels des services publics. L'interprétariat communautaire est à leur service. L'association Interpret s'engage pour la professionnalisation de cette prestation et combat les obstacles qui entravent aujourd'hui son usage systématique.

Les migrants et les employés des services publics ont un intérêt commun: se comprendre mutuellement. Au niveau légal, les services publics ont le devoir d'assurer un service de qualité non discriminatoire à l'ensemble de la population. Par ailleurs, la confidentialité des propos échangés doit souvent être garantie. Sur le plan des coûts, il est avantageux d'éliminer les difficultés de communication car elles conduisent à des dépenses inutiles.

Enfin, si le migrant doit s'intégrer à travers, notamment, l'acquisition de la langue d'accueil, il doit également pouvoir évoluer dans un contexte d'égalité des chances, condition nécessaire à la cohésion sociale du pays.

Un état des lieux

Dans le domaine de la santé, par exemple, l'incompréhension peut avoir pour conséquence un diagnostic erroné ou un traitement inadéquat. Or, que penser du gynécologue qui, pour régler une «légère incompréhension» avec sa patiente migrante, fait appel au personnel de nettoyage de même origine linguistique ou appelle le mari resté à la salle d'attente? Dans le domaine scolaire également, des orientations et des mesures inappropriées prêteraient non seulement l'avenir de certains élèves, mais également la société dans son ensemble par la «fabrication» de jeunes sans emplois. Or, on voit encore trop d'enseignants faire appel à une élève migrante afin d'expliquer à ses propres parents les difficultés qu'elle rencontre en classe! Ces interventions hasardeuses ne permettent ni au professionnel, ni au migrant d'avoir la certitude que leurs propos sont traduits de manière fiable, ils peuvent engendrer des surcoûts importants et conduire fréquemment à la violation du secret professionnel. Il faut encore mentionner la possibilité de conflits de loyauté ou de règlements de comptes ultérieurs entre intervenants et le risque qu'un migrant retienne des informations importantes ou ne puisse s'exprimer librement. Comment remédier à cette situation calamiteuse?

Ein Gewinn für alle

Interkulturelles Übersetzen ist sowohl ein Recht wie eine Pflicht. Indem es den fremdsprachigen Migrantinnen und Migranten bei Sprachproblemen hilft, leistet es gleichzeitig einen Beitrag zur Kostenreduktion und zur Herstellung von Chancengleichheit im öffentlichen Sektor. Die Vereinigung Interpret setzt sich für die Professionalisierung beim interkulturellen Übersetzen ein: mit der Zertifizierung von Übersetzenden und der Einrichtung von Übersetzungsdiensten in der Schweiz.

Les services d'interprétariat communautaire...

La solution consiste donc à combler le fossé linguistique et culturel entre les migrants et les professionnels des services publics. Pour tenir compte de l'origine socioculturelle des migrants, il faut faire appel à des compétences allant au-delà de la traduction. D'où l'importance des interprètes communautaires qui, par leur formation spécifique, permettent une compréhension optimale entre les interlocuteurs.

En 2000, l'association Interpret, œuvrant pour la professionnalisation de l'interprétariat communautaire et de la médiation culturelle, a été chargée par l'Office fédéral de la santé publique OFSP d'élaborer des standards de qualité pour la formation des interprètes communautaires dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Depuis 2004, l'association est responsable d'une Commission Qualité qui reconnaît les formations suisses en interprétariat communautaire, veille à l'application des standards de qualité et certifie les professionnels de la branche. Ainsi, une dizaine de centres de formation ont été reconnus en Suisse et plus de 450 interprètes communautaires ont été certifiés, couvrant une quarantaine de langues. Actuellement, Interpret œuvre, avec l'appui de l'Office fédéral de la formation et de la technologie OFFT, à l'élaboration d'un brevet fédéral dans ce domaine. De plus, grâce à une centralisation régionale des services de placement l'association s'occupe également de la gestion même des services d'interprétariat.

...doivent être utilisés systématiquement

Sur le plan économique, les résultats escomptés de la professionnalisation du secteur sont probants. A Berne, par exemple, l'Hôpital de l'Île annonce que l'interprétariat mis en place par son service de consultation sociale coûte, en moyenne, moins de 1,50 CHF par patient et par traitement, sur l'ensemble des consultations du service. De toute évidence une charge financièrement supportable. Globalement, c'est même un gain si l'on considère les coûts évités d'une communication défailante. Par ailleurs, sur le plan de l'égalité de traitement et de la confidentialité, les avantages de l'interprétariat sont évidents. Cependant, malgré d'importantes campagnes de sensibilisation, nous sommes loin d'une utilisation systématique de l'interprétariat commu-

nautaire par les services publics. Le financement de telles prestations reste un problème. Mais la difficulté d'application à large échelle provient essentiellement du manque d'ancrage légal en Suisse. Imaginons que la loi contienne un article mentionnant explicitement un droit à l'interprétariat communautaire dans tout service public: le projet fédéral de promotion de telles prestations aurait vite fait d'être mis en œuvre jusque dans le moindre service communal.

L'engagement national et international de la Suisse dans le domaine de l'interprétariat n'est pas pour autant inexistant. Certains services de l'Etat font systématiquement appel, par devoir ou par convenance, à des prestations similaires en matière de justice et police ou en présence d'un handicap spécifique chez l'interlocuteur (qui oserait nier un service d'interprétariat par langue des signes à un malentendant?) En outre, la Suisse a adhéré à de nombreuses déclarations onusiennes proclamant les droits élémentaires des individus, liés à la possibilité d'être dûment informés et de pouvoir se forger une opinion avisée. Ces engagements doivent servir à ancrer le droit à l'interprétariat dans la législation helvétique. Il appartient aux juristes et aux politiciens de s'y atteler.

Au-delà des amalgames quelquefois simplistes voulant présenter l'interprétariat communautaire comme un obstacle à l'intégration des immigrés, coûteux de surcroît, c'est en termes d'égalité et d'éthique qu'il s'agit de prendre position. Cette prestation permettrait en effet de créer les ponts nécessaires entre les services publics et les migrants. Et si l'opposition à l'interprétariat ne se base que sur les coûts, alors pensons, chiffres à l'appui, que comprendre l'autre, c'est aussi économiser du temps et de l'argent.

Miguel Rodríguez est né à Neuchâtel de parents espagnols. Licencié en Informatique et de sciences, il est membre du comité d'Interpret et de différentes associations culturelles. Il dirige également le journal «Mundo Hispánico», édité en Suisse.